

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 décembre 2007, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Jean-Yves Piché

Rés. 2007-12-351 : Ouverture de la séance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROCÈS-VERBAL SUITE AUX DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Je, soussigné, Louis Paillé, président d'élection, fais mon rapport comme suit:

Après avoir rempli toutes les formalités requises: avis d'élection, confection de la liste électorale, avis relatif à l'inscription des copropriétaires indivis d'un immeuble et des cooccupants d'une place d'affaires, réception des demandes d'inscriptions et des procurations, réception des déclarations de candidatures du 19 octobre au 9 novembre 2007, les déclarations de candidatures suivantes étant complètes, accompagnées de tous les documents exigés par la loi et déposées dans les délais requis, ont été acceptées:

<u>Nom, prénom, adresse</u>	<u>Charge</u>	<u>Date</u>
France Déry 241, rue Piché Sainte-Thècle	conseiller no 2	19-10-2007
Paul Lecours 1981, Ch. Saint-Pierre Sainte-Thècle	conseiller no 2	09-11-2007
André Beaudoin 201, rue Dupont Sainte-Thècle	conseiller no 3	19-10-2007
Daniel Allard 1570, chemin Saint-Georges	conseiller no 6	19-10-2007

Sainte-Thècle

Manuella Perron conseiller no 6 01-11-2007
250, rue Charles-Audy
Sainte-Thècle

Caroline Poisson conseiller no 6 01-11-2007
310, rue Saint-Gabriel
Sainte-Thècle

La période prévue pour la production des déclarations de candidature s'est terminée à 16 heures 30, le 9 novembre 2007.

UNE SEULE DÉCLARATION DE CANDIDATURE A ÉTÉ PRODUITE ET ACCEPTÉE AUX POSTES SUIVANTS :

Conseiller no 3 : André Beaudoin est élu par acclamation

Comme il y a plus d'un candidat aux postes suivants, il y aura élection entre :

Conseiller no 2 France Déry
 Paul Lecours

Conseiller no 6 Daniel Allard
 Manuella Perron
 Caroline Poisson

Un scrutin sera tenu le 2 décembre 2007, entre 10 heures et 20 heures ainsi qu'un vote par anticipation le 23 novembre 2007 entre midi et vingt heures.

Signé à Sainte-Thècle, ce 9 novembre 2007.

Louis Paillé
Président d'élection

ASSERMENTATION DU CONSEILLER AU POSTE NUMÉRO 3

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

Je, André Beaudoin, domicilié à 201 Dupont, Sainte-Thècle, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de maire conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Et j'ai signé: _____

Assermenté devant moi, le 13 novembre 2007

Secrétaire-trésorier

Rés. 2007-12-352 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. a) Ouverture de la séance
b) Proclamation de la personne élue au poste de conseiller numéro 3
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du mois de novembre 2007
4. Correspondance.
5. Comptes et état des revenus et dépenses au 30 novembre 2007
6. Questions de l'assistance
7. CTA Mékinac: Adhésion 2008
8. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées
9. Avis de motion : Règlement *Pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2008 et les conditions de leur perception*
10. Avis de motion / adoption d'un règlement de contrôle et de suivi budgétaires
- 11 a) Patinoire: Date de retour au travail du préposé
Surveillance le samedi, le dimanche et les jours de fête
b) Vacance de Jean-Yves Piché du 21 décembre 2007 au 8 janvier 2008
c) Brigadier scolaire résultat de l'affichage de poste
12. Réjean Vandal / don de son réseau d'eau potable
13. Demande d'aide financière :
 - a) Club de ski de fond le geai bleu
 - b) Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc.
 - c) Fondation québécoise du cancer
 - d) Centre d'Action Bénévole Mékinac
 - e) Fondation du CHRTR
 - f) Fondation du CSSS de l'Énergie
14. Programme d'Hydro-Québec

15. a) Pacte Rural pour installation d'une tour pour internet haute vitesse
b) Aide financière pour panneaux d'entrée de ville.
16. Jeannine Bordeleau demande de déneiger le trottoir sur la rue Saint-Jacques du numéro civique 151 au 191.
17. Hebdo Mékinac/des Chenaux : publicité cahier Gala Reconnaissance
18. Gaston Grondin demande l'installation d'une lumière de rue sur le Chemin Saint-Michel Nord. (11 ou 12 ème Avenue).
19. a) SMI ou Pg Govern / renouvellement contrat d'entretien logiciel informatique permis.
b) ESRI Canada / achat d'un logiciel de géomatique (ArcView)
20. Soutien au démarrage d'entreprise.
A) Mékinac Nature /demande d'aide financière
B) Clos Sainte-Thècle / demande d'aide financière
21. Projet de résolution / Crise des secteurs forestiers et papetiers au Québec
22. Soutien financier aux premiers répondants / location d'un radio et achat d'équipements.
23. CSST / couverture pour les élus.
24. C.P.T.A.Q. demande de Monsieur Yves Cossette.
25. Forget Aubin offre de service pour la préparation d'un plan de développement.
26. Affaire en suspend :
A) TGV net/ Internet haute vitesse.
B) Telus/interurbain gratuit avec Trois-Rivières et Shawinigan.
C) Panneaux pour visibilité des commerces locaux.
D) Nomination au comité de la bibliothèque municipale.
E) Noms des rues de la municipalité.
27. Questions de l'assistance.
28. Affaires nouvelles:
29. Ajournement ou levée de l'assemblée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-353 : Adoption du procès-verbal de la séance du mois de novembre 2007

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu

unanimement d'adopter le procès-verbal du 5 novembre 2007, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en novembre 2007

- Ministère des Affaires municipales et des Régions

Réception de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2008. La proportion médiane est de 100% et le facteur comparatif est de 1.00.

Réception d'un accusé de réception pour la résolution 2007-11-334 concernant le remboursement des frais engagés par la municipalité de Sainte-Thècle dans le cadre du nouveau régime de fiscalité agricole.

Réception du bulletin d'information « Muni Express », numéro 5, du 31 octobre 2007 traitant des modifications législatives aux dispositions relatives aux agglomération de Longueuil et de Québec.

Réception du bulletin d'information « Muni Express » volume 6, du 1^{er} novembre 2007 traitant de l'application d'un taux de taxe distinct aux immeubles agricoles qui est une option à la disposition des municipalités.

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Le MAPAQ désire nous informer qu'il accuse réception de notre lettre du 8 novembre contenant la résolution concernant le remboursement des frais engagés dans le cadre du régime de fiscalité agricole.

- Ministère de la Sécurité publique

Réception du montant de la facture estimée pour 2008 pour les services policiers de la Sûreté du Québec, établi en fonction des règles prévues au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*. Le montant estimé est de 142 144\$.

Réception du cahier de mise en candidature du Mérite québécois de la sécurité civile, édition 2008 nous indiquant que les propositions de candidatures relatives à une action de sécurité civile survenue entre le 1^{er} décembre 2006 et le 1^{er} décembre 2007 doivent être acheminées au secrétariat du Mérite québécois de la sécurité civile au plus tard le 14 décembre 2007.

- Ministère des Transports

Réception d'un état de dépôt en date du 27 novembre 2007, d'un montant de 35 000\$, représentant la subvention donnée par le MTQ pour les travaux effectués dans le Canton-de-LeJeune.

- **ASQ Consultants**

Réception d'une invitation à une rencontre d'information qui aura lieu, le 27 novembre 2007 à 10h à la salle du conseil de la MRC, qui expliquera les différentes procédures administratives pour le nouveau régime d'assurance collective.

- **Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

Réception du bulletin d'information « Mini-Scribe », volume 16, numéro 11, indiquant entre autres que le 31 décembre est le dernier jour pour adopter le budget et/ou le programme triennal d'immobilisations. C'est également la date à laquelle, si le directeur général ne l'a pas déjà fait avant le 20 décembre 2007, il doit transmettre à la MRC de Mékinac un état indiquant le montant des taxes municipales dues. Annexe « A »

- **Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice**

Réception d'une invitation à la seconde édition de la saison 2007-2008 des « Déjeuners de l'AFVSM » qui aura lieu le 5 décembre 2007 au restaurant L'Oncle Ben de Shawinigan.

- **Canadien National**

Le CN désire nous rappeler, avec la venue prochaine de la période hivernale, que la municipalité a la responsabilité de s'assurer que le déneigement de ses routes ne compromet pas la sécurité aux passages à niveau.

- **Centre dentaire Marc Blais**

Le Dr Marc Blais désire nous informer qu'il fermera sa clinique situé au 250, rue Saint-Gabriel, à Sainte-Thècle le 14 décembre 2007 et qu'il sera heureux d'accueillir ses clients à sa clinique de Trois-Rivières, située au 5050 boul. des Forges, à Trois-Rivières.

- **Centre d'expertise hydrique**

Le Centre d'expertise hydrique nous indique qu'une vérification des barrages n^{os} 043505001 et 043505002 a été faite le 3 mai 2007 avec monsieur Jean-Yves Piché et nous transmet le document Éléments vérifiés nous informant des observations recueillies lors de leur visite en nous rappelant certaines échéances.

- **Centre de gestion de l'équipement roulant**

Réception du bulletin d'information « Info CGER », volume 8, numéro 2, de novembre 2007 traitant entre autres du biodiésel, un carburant propre, à l'avenir prometteur.

- **CLD Mékinac (Annexe « B »)**

Réception du bulletin d'information « La nouvelle touristique » d'hiver 2007 traitant entre autres, du succès du forum des intervenants touristiques où 40 entreprises étaient présentes lundi le 29 octobre dernier et qui a permis d'identifier des mesures à mettre en

place pour développer davantage notre industrie touristique.

Réception du bilan du forum des intervenants touristiques de Mékinac tenu le 29 octobre 2007.

- **Comité de diversification et de développement de la MRC Mékinac**

Réception d'une proposition d'ordre du jour pour la rencontre du 14 novembre 2007 ainsi que du procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2007.

Réception d'un courriel nous indiquant que la prochaine réunion du comité de diversification aura lieu le mercredi 5 décembre à 19h. L'ordre du jour de la rencontre nous est transmis avec une copie du procès-verbal de la dernière rencontre.

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Réception d'une copie du préavis envoyé à monsieur Jeannot Lessard et madame France Boutet concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 82C et 82B.

- **Curriculum vitae**

Linda Rodrigue, 170 rue Bédard, Sainte-Thècle, recherche un emploi en bureautique.

- **Fédération Québécoise des Municipalités (Annexe « D »)**

Réception d'un bulletin « Dernière heure » intitulé « La péréquation municipale et la politique du gain minimal : des effets nuancés pour 2008 » nous indiquant que la politique du gain minimal permet des gains à toutes les municipalités dès les premières années de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités et leur assure une croissance minimale de gain de transferts par rapport à 2006 de 3,7% en 2007, de 10% en 2008, de 20% en 2009, de 30% en 2010, de 40% en 2011 et finalement de 45% en 2012.

Réception d'un communiqué en date du 2 novembre 2007 intitulé « Réaction de la FQM au Plan québécois des infrastructures – Un Jalon important pour l'occupation dynamique du territoire » nous indiquant que l'annonce faite par la ministre des Affaires municipales et des Régions d'investissements totalisant 3,15 milliards de dollars, pour les 5 prochaines années dans le cadre du volet infrastructures municipales du Plan québécois des infrastructures est accueillie avec satisfaction par la FQM.

Réception d'un communiqué en date du 7 novembre 2007 intitulé « Une belle initiative de la ministre de l'Éducation » indiquant que la ministre a décidé d'entamer un vaste chantier de réflexion sur la démocratie scolaire en réaction au faible taux de participation aux élections du 4 novembre dernier.

Réception d'un communiqué en date du 14 novembre 2007 intitulé « Avis aux médias – La FQM réunit une centaine de municipalités dévitalisées » nous informant que la FQM tiendra un deuxième forum sur les municipalités dévitalisées, le vendredi 16 novembre 2007, à Beauré, qui permettra de réunir pour la toute première fois en un même endroit

la majorité des 173 municipalités identifiées comme étant particulièrement touchées par la dévitalisation, selon l'indice de développement calculé par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Réception d'un communiqué en date du 14 novembre 2007 intitulé « La FQM accueille favorablement le projet de loi sur la sécurité routière » indiquant que la FQM est heureuse de constater que ce projet de loi respecte les éléments avancés par la FQM de même que les recommandations émises par la Table sur la sécurité routière sur des questions comme la vitesse, l'alcool au volant, les radars photos, l'accès graduel à la conduite, le cellulaire au volant de même que les limiteurs de vitesse pour les véhicules lourds.

Réception d'un communiqué en date du 15 novembre 2007 intitulé « Projet de loi no 32 : les commentaires de la FQM » nous indiquant qu'aux yeux de la FQM, à l'égard de la Loi favorisant la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et de grands projets, la résorption du déficit d'entretien dans un délai de 15 ans constitue l'un des principaux défis du gouvernement, mais est à l'aise avec les projections prévues à la loi.

Réception d'un communiqué en date du 16 novembre 2007 intitulé « Succès du Forum sur les municipalités dévitalisées » indiquant que la FQM a retrouvé les principaux dossiers défendus par la FQM dans les points qui ont été soulevés par les participants.

Réception d'un communiqué en date du 28 novembre 2007 intitulé « La FQM obtient un prix pour son congrès « zéro déchets » » indiquant que les quelques 986 kilogrammes de papier et de carton récupérés dans le cadre de cet événement ont permis d'épargner la coupe de 18 arbres!

Réception d'un communiqué en date du 28 novembre 2007 intitulé « Mémoire de la FQM à la commission Bouchard-Taylor – Les régions sont prêtes à accueillir des immigrants de toutes les cultures » indiquant que l'apport des populations immigrantes au sein des communautés d'accueil permettrait une diversification du tissu social qui, si la communauté dispose de suffisamment d'outils pour réussir l'intégration et consolider l'établissement des nouveaux arrivants, pourrait favoriser un renforcement de la vitalité culturelle et sociale.

Réception d'un communiqué en date du 29 novembre 2007 intitulé « Bernard Généreux est réélu préfet de la MRC du Domaine-du-Roy » indiquant que la FQM salue la réélection de son président à titre de préfet.

Réception d'un avis de mise en candidature pour les élections au conseil d'administration de la FQM indiquant que la région 04 a droit à deux représentants au conseil d'administration de la FQM et que la période de la mise en candidature est du 7 novembre 2007 au 7 décembre 2007 à 16h30.

Réception d'une invitation à la Commission itinérante de la FQM qui aura lieu le mercredi 5 décembre 2007 sous le thème « Zones à risque et zones sinistrées : double péril pour les municipalités locales! »

- **Femmes de Mékinac**

Réception du bulletin de liaison « Autour d'Elles » faisant entre autre un retour sur le colloque « Femmes, Santé et Environnement » qui a eu lieu le 2 octobre 2007, à l'occasion de la Journée nationale des centres de femmes.

- **Formation Conseil Mauricie**

L'entreprise désire nous informer du regroupement des services aux entreprises des Commissions scolaires du Chemin-du-Roy et de l'Énergie afin de former un seul et unique service, soit « Formation Conseil Mauricie, service aux entreprises ».

- **Forum Jeunesse Mauricie,**

Réception du bulletin d'information « L'éclaircie », numéro 28, de novembre 2007 traitant de la soirée de reconnaissance « Éclair de Jeunesse » 2007 où le dynamisme des jeunes de la Mauricie est à l'honneur.

- **Gestion International T. et Métal International T.**

L'entreprise désire nous offrir ses services de vente et location de conteneurs et désire, par la même occasion, nous informer qu'ils sont associés, à titre de distributeur, avec la compagnie Séquoia Industries, compagnie développant des générateurs d'énergie, que ce soit pour les maisons, garages, entrepôts, piscines, etc.

- **Jean-Yves Laforest**

Réception d'une invitation, dans le cadre d'une tournée de consultations pré-budgétaires, a rencontré monsieur Paul Crête, porte-parole du Bloc Québécois en matières de Finances, le jeudi 6 décembre 2007, à 14h30, à l'Auberge Gouverneur de Shawinigan. Le gouvernement fédéral disposera au 31 mars 2008 de surplus budgétaires considérables et le Bloc Québécois est d'avis que les Québécois sont en droit de donner leur opinion sur l'utilisation de ces surplus.

- **Offres de services pour le déneigement des propriétés municipales**

Ferme du Lac Travers 1998 inc : 2 tracteurs avec pelle et 2 souffleuses, 68\$/h plus taxes
Georges Paquin Excavation : 1 pépinière à 67\$ de l'heure, un loader à 75\$/h plus taxes
Jean-Maurice Lecours : tracteur avec souffleur et loader, 65\$/h plus taxes
Réjean Dontigny : pépinière et loader, 67\$/h plus taxes

- **Régie des alcools, des courses et des jeux**

Réception d'un avis nous indiquant que le Clos Sainte-Thècle a fait une demande pour l'obtention d'un permis de production artisanale de vin et de mistelle de raisin et que la municipalité a trente 30 jours pour s'y opposer.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

La RGMR de la Mauricie nous convie à une présentation portant sur les enjeux imminents reliés à la collecte des matières résiduelles qui aura lieu le 18 décembre 2007 à 19h, à la salle du Conseil de la Ville de Shawinigan.

La RGMR de la Mauricie nous transmet son horaire des fêtes.

- **Réseau québécois des CFER**

Réception du bulletin d'information « Le Recycleur », volume 9, numéro 1, d'octobre 2007 nous indiquant que Bureau en Gros devient le plus important point de dépôt de déchets électroniques et informatiques à l'échelle provinciale en encourageant les citoyens à apporter les déchets de ce type dans l'un ou l'autre de ses 59 magasins participants.

- **Services Techniques Incendies Provincial Inc.**

Réception d'une invitation à une rencontre qui aura lieu le mercredi 28 novembre 2007 à 19h, à la salle de quilles de St-Adelphe où l'entreprise nous fera part de ses possibilités d'affaires pour la fourniture de produits incendie et les services qu'elle peut offrir.

- **Société Saint-Jean-Baptiste**

La SSJB de la Mauricie désire nous inviter au lancement du concours « Le français à l'affiche » qui aura lieu le mardi 27 novembre 2007 à 10h30, au secrétariat de la SSJB à Trois-Rivières.

- **Table québécoise sur l'herbe à poux**

Réception du bulletin d'information « Le Flash – Herbe à poux », volume 8, numéro 3, d'octobre 2007 traitant d'un modèle bioclimatique pour prédire le développement végétatif de l'herbe à poux.

- **Tourisme Mauricie**

Réception d'une invitation à la conférence de presse qui aura lieu le jeudi 6 décembre 2007, à 10h30 à l'Auberge Escapade de Shawinigan, pour le lancement de la saison de motoneige 2008.

- **Union des municipalités du Québec**

Réception d'une invitation à rejoindre les rangs de l'UMQ pour l'année 2008.

Réception d'une invitation à participer à la quatrième édition du mérite « Ovation municipale » qui est destiné aux municipalités qui ont su se distinguer de façon originale par leurs réalisations et les efforts mis en place pour innover, créer ou développer des projets dans le but d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyennes et citoyens.

- **Unité régionale des sports et loisirs de la Mauricie**

Réception du résultat du sondage donnant le portrait des camps de jour de la Mauricie.

Rés. 2007-12-354: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2007

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Alain Vallée, Maire, messieurs André Lacombe, Tommy Plamondon et Jacques Tessier, conseiller municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Rés. 2007-12-355 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre 2007 au montant de 422 169.78 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Une copie des dépenses de voirie pour l'année 2007 est remise aux membres du conseil.

Questions de l'assistance

Caroline Poisson demande de faire la réfection des trottoirs des rue Saint-Joseph et Saint-Gabriel.

Jean-Pierre L'Heureux demande de réparer le trottoir de la rue Notre-Dame.

Rés. 2007-12-356: CTA Mékinac/Adhésion 2008

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- adopte les prévisions budgétaires 2008 de la Corporation Transport Adapté Mékinac au montant de 140 168 \$.
- adhère au service de transport adapté de la CTA Mékinac pour l'exercice financier 2008.
- adopte le montant de la cotisation de 5 780 \$ laquelle sera acquittée en deux versements égaux, le premier en janvier 2008 et le second en juillet 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-357 : Personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes en

date du 1^{er} décembre 2007 représentant une somme de 43 71.00 \$;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 3 mai 2007, le 31 juillet 2007 et le 29 octobre 2007 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la Ville de Saint-Tite, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 \$ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2008 et les conditions de leur perception.

Avis de motion

André Lacombe donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

Rés. 2007-12-358: Préposé à la patinoire/Date de retour au travail

CONSIDÉRANT l'annexe «B» de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant l'horaire de travail du préposé à la patinoire;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente avec les employés syndiqués de la municipalité à l'effet qu'ils ne s'opposeront pas à l'embauche d'un employé ayant moins d'ancienneté pour faire l'entretien de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle engage le préposé à la patinoire pour la saison 2007-2008 parmi les employés des travaux publics. Le préposé à la patinoire effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (36 heures par semaine) et fera en plus 4 heures comme journalier selon les besoins de l'employeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-359 : Surveillance à la patinoire les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé

CONSIDÉRANT QUE l'horaire du préposé à la patinoire est fixé du lundi au vendredi, 13 h à 17 h et 18 h 30 à 21 h ;

CONSIDÉRANT les congés de Noël et du Jour de l'An ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate Louis Paillé, directeur général et Jean-Yves Piché pour déterminer la date et procéder à l'engagement de Marcel Bédard comme surveillant à la patinoire les samedis, dimanches et les jours de congé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-360 : Vacances à Jean-Yves Piché du 21 décembre 2007 au 8 janvier 2008

CONSIDÉRANT que durant sa période de vacances Jean-Yves Piché travaillera de façon sporadique pour effectuer la surveillance de l'eau potable, usée et la voirie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte que Jean-Yves Piché prenne des vacances du 21 décembre 2007 au 8 janvier 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-361 : Engagement d'un brigadier scolaire

CONSIDÉRANT la démission de Carole Gagnon Lafontaine comme brigadier scolaire, le 15 octobre 2007 ;

CONSIDÉRANT que le poste de brigadier scolaire a été affiché selon la convention collective en vigueur ;

CONSIDÉRANT que seulement Madame France Boutet a appliqué sur ce poste

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle engage Madame France Boutet comme brigadier scolaire de la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-362 Réjean Vandal cession de son tuyau d'eau potable à la municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Réjean Vandal est propriétaire du tuyau d'eau potable sur le chemin Saint-Georges Centre (de la rue Notre-Dame à sa résidence au numéro civique 2221);

CONSIDÉRANT que ce tuyau d'un diamètre de 1.5 pouce dessert 3 résidences dans le chemin Saint-Geroges Centre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de prendre à sa charge le réseau d'eau potable appartenant à Réjean Vandal dans le chemin Saint-Georges Centre.
- Accepte de changer gratuitement l'entrée d'eau de Monsieur Réjean Vandal au printemps 2007.
- Mandate le notaire Denis Marchildon pour effectuer le contrat de transfert de propriété.
- Autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle le contrat à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-363 Club de Ski de fond le Geai Bleu demande d'aide financière/Pacte rural

CONSIDÉRANT que le Club de ski de fond de Geai Bleu désire acquérir un véhicule hors route (VTT) pour faire l'entretien des pistes de ski de fond;

CONSIDÉRANT la demande du Club de ski de Fond le Geai Bleu de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme du Pacte Rural de la MRC de Mékinac pour faire l'achat de cet équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac de verser la somme de 2 000. \$ au Club de ski de fond le Geai pour l'achat d'un véhicule hors route et ce dans le cadre du montant réservé à notre municipalité pour le Pacte Rural de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-364 Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle demande une aide financière pour défrayer le coût de la Salle Aubin lors de leur brunch du 25 novembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde un montant de 100. \$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc. pour leur aider à payer la location de la Salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Fondation québécoise du cancer demande d'aide financière

Le conseil ne donne pas d'aide financière à cet organisme; car il sollicite la population

directement.

Rés. 2007-12-365 Centre d'action Bénévole Mékinac demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que le Centre d'Action Bénévole Mékinac organise, en collaboration avec l'Association Part Égale Normandie, une fête de la St-Valentin pour les bénévoles et bénéficiaires membres, le mercredi 13 février 2008;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande une participation financière pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100. \$ au Centre d'Action Bénévole Mékinac pour l'organisation de cette fête.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Fondation du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières demande d'aide financière

Le conseil n'accorde pas d'aide financière pour l'instant, car il est prévu que lorsqu'un parent des membres du conseil décède et qu'il est demandé de faire don à cette fondation, le conseil verse la somme de 50. \$.

Rés. 2007-12-366 Fondation du CSSS de l'énergie demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que la Fondation du CSSS de l'Énergie a pour mission d'amasser des fonds pour l'achat d'équipement de haute technologie pour l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Fondation fait appel à notre générosité pour l'achat des appareils suivants : télémétrie à l'urgence, cabine audiométrique, angiographie numérique en ophtalmologie et un contribution pour l'imagerie par résonance magnétique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100. \$ à la Fondation du CSSS de l'énergie dans le cadre de leur campagne annuelle de financement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-367 Hydro-Québec programme du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a instauré un nouveau programme d'aide financière destinée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut présenter un projet dans le cadre de la nouvelle campagne du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER (DRMC)-soutien aux réalisations locales d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- demande une aide financière dans le cadre programme de Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER – Soutien aux réalisations locales d’Hydro-Québec pour l’aménagement de la promenade du moulin Magnan à Sainte-Thècle.
- Autorise Alain Vallée, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle le formulaire de présentation du projet avec Hydro-Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-368 Pacte rural pour l’installation d’une tour d’internet haute vitesse au Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle dispose d’un montant de \$ 5 000. dans le cadre du pacte rural de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité a accordé une aide financière de \$ 1 000. à la municipalité de Lac-aux-Sables pour l’installation d’une tour pour internet haute vitesse dans le secteur Hervey-Jonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac de un montant de \$ 1 000. dans le cadre du pacte rural pour aider la municipalité de Lac-aux-Sables à installer une tour pour que les résidences du secteur Hervey-Jonction et une partie du secteur nord de notre municipalité puissent bénéficier d’internet haute vitesse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-369 Panneaux identifiant la municipalité à installer aux entrées de la localité

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous confirme une aide financière de \$ 2 000. pour notre projet « Entrée de Ville »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à Lettrage Patrice Plamondon de nous soumettre une proposition pour la fabrication de trois (3) panneaux à être installés aux entrées de notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-370 Jeannine Bordeleau demande de déneiger une partie de trottoir sur la rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT la demande de Madame Jeannine Bordeleau d’effectuer le déneigement

du trottoir de la rue Saint-Jacques entre des rues Notre-Dame et Bédard;

CONSIDÉRANT que la rue est étroite à cet endroit et que beaucoup de piétons y circulent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal de déneiger ou de faire déneiger cette partie de trottoir de la rue Saint-Jacques du côté nord.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-371 Hebdo Mékinac/des Chenaux publicité dans le cahier Gala Reconnaissance

CONSIDÉRANT la demande de l'Hebdo Mékinac/Des Chenaux de mettre une publicité dans leur journal présentant la 2^{ième} édition du cahier Gala Reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité d'une carte simple au coût de 154.00 \$ dans le cahier Gala Reconnaissance de l'Hebdo Mékinac/des Chenaux édition du 8 décembre 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-372 Gaston Grondin demande d'installer une lumière de rue sur le chemin Saint-Michel Nord

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Gaston Grondin d'installer une lumière de rue sur le chemin Saint-Michel Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise l'installation d'une (1) lumière de rue de 100 watts au sodium dans le chemin Saint-Michel Nord (entre la 11^{ième} et la 12^{ième} Avenue Nord du Lac Croche).
- L'inspecteur municipal est autorisé à présenter la demande à Hydro-Québec pour l'installation de cette lumière pour l'année 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-373 Proposition de SMI : logiciel de permis

CONSIDÉRANT la hausse de 25% du contrat d'entretien de PG Govern pour le logiciel du gestionnaire municipal;

CONSIDÉRANT l'offre de SMI pour le logiciel de permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin_ et

résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Annule le contrat d'entretien avec PG Govern pour le logiciel du gestionnaire municipal.
- Accepte la proposition de SMI pour la fourniture du logiciel de permis au coût d'environ 2 350.00 \$ conditionnellement à ce que toutes les municipalités de la MRC de Mékinac participent à l'achat du logiciel, le transfert de données et aux deux jours de formation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-374 Proposition de ESRI : achat d'un logiciel de géomatique

CONSIDÉRANT l'offre de ESRI Canada pour l'acquisition d'un logiciel pour la géomatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de ESRI Canada pour un montant d'environ de 1 000.00 \$ pour l'achat du logiciel ArcView conditionnellement à la participation de toutes les municipalités de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mékinac Nature demande d'aide financière dans le cadre du fond d'aide aux entreprises

Ce sujet est remis pour étude.

Clos Sainte-Thècle demande d'aide financière dans le cadre du fond d'aide aux entreprises

Ce sujet est remis pour étude

Rés. 2007-12-375 Crise des secteurs forestiers et papetiers au Québec

ATTENDU la crise qui sévit présentement dans l'industrie forestière et papetière au Québec;

ATTENDU les milliers d'emplois qui sont perdus dans ce secteur de manière temporaire et permanente;

ATTENDU les impacts économiques négatifs de cette crise sur nos régions;

ATTENDU que les mesures mises en place par les gouvernements pour venir en aide à l'industrie, aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux communautés ne sont pas suffisantes;

ATTENDU qu'il y a urgence d'agir dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- demande au gouvernement du Québec de mettre en place un prix spécifique du bois à pâte.
- Demande aux gouvernements du Québec et du Canada :
 - De meilleurs programmes pour aider les travailleurs touchés par des mises à pied ou des licenciements (prolongation de l'assurance-emploi, formation, programme pour les travailleurs âgés (PATA, etc.).
 - Un programme de garantie de prêts pour aider à financer les investissements dans la machinerie de production.
 - Des crédits ou baisses d'impôt pour favoriser le développement des entreprises de 2^{ième} et 3^{ième} transformation.
 - La tenue d'un sommet pan-canadien sur la crise forestière et papetière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-376 Soutien financier aux premiers répondants/ Location d'un radio et achat d'équipements

CONSIDÉRANT l'aide financière offerte par Agence de la Santé et des Services Socio de la Mauricie et du Centre du Québec au montant de \$ 3 200. pour l'achat d'équipements et de matériels pour les premiers répondants de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'achat de matériel et la location d'un radio pour les premiers répondants de Sainte-Thècle pour un montant de \$ 3 200.00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CSST/ Couverture pour les élus

Les membres du conseil ne désirent pas avoir cette couverture d'assurance.

Rés. 2007-12-377 C.P.T.A.Q. demande de Monsieur Yves Cossette

CONSIDÉRANT que le lot 120-P appartenant à Monsieur Yves Cossette est dans la zone agricole de notre municipalité;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Monsieur Yves Cossette d'utiliser le lot 120-P à une autre fin que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le réseau d'eau potable de la municipalité est disponible pour desservir ce terrain;

CONSIDÉRANT qu'il existe dans la municipalité des terrains disponibles pour l'usage résidentiel à l'extérieur de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture présentée par Yves Cossette auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec notamment pour la construction d'une résidence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-378 Forget Aubin offre de service pour la préparation d'un plan de développement

CONSIDÉRANT l'offre de service de Forget Aubin du 27 novembre 2007 pour accompagner stratégiquement la municipalité dans le projet de développement de villégiature dans le secteur du lac des Chicots;

CONSIDÉRANT qu'une somme d'environ 10 000. \$ est disponible dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la proposition d'accompagnement de Forget Aubin pour réaliser la phase 1 de notre projet de développement de villégiature autour du lac des Chicots pour un nombre d'heures prévues de 120 au taux de 120.00 \$ l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Affaire en suspend :

A) TGV net/ Internet haute vitesse.

La compagnie poursuit le développement pour Sainte-Thècle.

B) Telus/interurbain gratuit avec Trois-Rivières et Shawinigan.

La municipalité fera des pressions auprès des instances politiques pour faire progresser ce dossier.

A) Panneaux pour visibilité des commerces locaux.

Une rencontre aura lieu en janvier 2008 avec les commerçants.

B) Nomination au comité de la bibliothèque municipale.

Cette nomination se fera en janvier 2008.

C) Noms des rues de la municipalité.

En janvier, le conseil demandera l'aide d'un représentant de la commission de toponymie pour poursuivre ce dossier.

Questions de l'assistance

Reynald St-Amand demande de parler de l'implication de Promotion Ste-Thècle Inc.

dans le bulletin municipal pour l'achat des chaises de la salle Aubin. Il demande au maire, s'il était au courant de la lettre envoyée par Postes Canada durant l'élection du 2 décembre 2007.

Yves Germain dit qu'il n'est pas d'accord avec la lettre envoyée durant la campagne électorale du 2 décembre 2007 et que cela décourage les candidats de se présenter sur le conseil municipal.

Le conseil municipal fera parvenir à la population un message se dissociant des propos tenus (écrit ou verbal) durant la campagne électorale du 2 décembre 2007.

Éric Marcotte demande si des conseillers en poste ont le droit d'appuyer des candidats que se présentent à une élection.

Pierre-Aimé Trépanier parle de la lettre qui a été envoyée durant la campagne électorale.

Sandra Paquin demande de barrer la porte du 2^{ième} étage de l'Hôtel de Ville quand il y a des soirées dans la salle Aubin.

Affaires nouvelles

Louis Paillé, président d'élection, donne le résultat de l'élection du 2 décembre 2007 et informe les gens que les candidats ne pourront être assermentés avant le 7 décembre 2007.

Monsieur André Beaudoin, conseiller au poste numéro 3, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.

Rés. 2007-12-379 Ajournement ou levée de l'assemblée

À 21 heures 5 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ajourne à séance au lundi 17 décembre 2007 à 20 heures 40 minutes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 17 décembre 2007, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Monsieur André Lacombe, conseiller
Madame France Déry, conseillère
Monsieur André Beaudoin, conseiller
Monsieur Tommy Plamondon, conseiller
Madame Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Daniel Allard, conseiller

Autres présences : Louis Paillé, directeur général, Valérie Fiset, directrice générale adjointe et Jean-Yves Piché, inspecteur municipal.

Rés. 2007-12-380: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin d'adopter les prévisions budgétaires 2008 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-381 : Prévisions budgétaires 2008

Il est proposé par France Déry, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour 2008:

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008

<u>RECETTES</u>	BUDGET 2007	BUDGET 2008
TAXES	1 040 238.00	1 151 595.00
COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	418 021.00	458 696.00
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	214 799.00	206 645.00
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	161 450.00	170 360.00
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT	<u>333 698.00</u>	<u>332 001.00</u>
GRAND TOTAL DES RECETTES	\$ 2 168 206.00	\$ 2 319 297.00

<u>DÉPENSES</u>	BUDGET 2007	BUDGET 2008
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	332 647.00	362 857.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	280 766.00	266 794.00
TRANSPORT ROUTIER	625 143.00	682 182.00
HYGIÈNE DU MILIEU	311 687.00	350 456.00
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	8 740.00	7 442.00
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	73 233.00	92 904.00
LOISIRS ET CULTURE	239 020.00	266 205.00
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)	105 770.00	102 757.00
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)	172 100.00	179 100.00
IMMOBILISATION	19 100.00	58 600.00
SURPLUS AFFECTÉ	_____	<u>50 000.00</u>
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	2 168 206.00	2 319 297.00

TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2008

	TAXES 2007	TAXES 2008
Taxe foncière générale	\$ 0.870/100	\$ 0.615/100\$
Taxe spéciale - Sécurité publique	\$ 0.180/100	\$ 0.105/100\$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie)	\$ 0.140/100	\$ 0.140/100\$
	-----	-----
Total des taxes	\$ 1.19/100	\$ 0.86/100\$

TAXES DE SERVICE

Tarif service d'eau	\$ 52.00 log.	\$ 55.00 log.
Tarif dette d'eau (règlement no 21-91)	\$ 87.00 log.	\$ 90.00 log.
Tarif dette d'eau (règlement 207-2003)	\$ 23.00 log.	\$ 22.00 log.
Tarif service d'égout (logement/commerce)	\$ 80.00 log.	\$ 86.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	\$ 80.00	\$ 95.00
Chalet	\$ 80.00	\$ 95.00

Commerce catégorie no.1	\$ 70.00	\$ 85.00
Commerce catégorie no.2	\$100.00	\$ 120.00
Commerce catégorie no.3	\$140.00	\$ 170.00
Récupération (logement et commerce)	\$ 35.00	\$ 37.00
	-----	-----
TOTAL DES TAXES DE SERVICES PAR MAISON	\$ 357.00	\$ 385.00

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-382 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2008-2009-2010

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et résolu que le conseil adopte le programme de dépenses en immobilisation 2008-2009-2010

DESCRIPTION	COÛT
MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURE D'EAU	\$ 460 000.00
AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGES USÉES	\$ 100 000.00
ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION CITERNE POUR INCENDIE	\$ 250 000.00

TOTAL DES PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATION	\$ 810 000.00

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-383: Diffusion des prévisions budgétaires 2008

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement de diffuser le document des prévisions budgétaires pour 2008 par la poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions

Caroline Poisson demande si le projet de réfection de la rue Saint-Gabriel est prévu pour l'année 2008.

Alain Vallée explique le projet d'immobilisation sur le parc Saint-Jean-Optimiste.

Gaston Tessier demande de faire de l'asphalte dans la rue de l'Anse. Il parle de l'augmentation de l'évaluation de sa maison et de son influence sur le compte de taxes municipales et scolaires.

Gisèle Trudel discute de l'augmentation de son évaluation.

Pierre-Aimé Trépanier demande qui engage l'évaluateur de la municipalité.

Yvon Goulet demande quand l'évaluateur est passé chez lui pour réévaluer sa propriété.

Rés. 2007-12-384 : Levée de la séance

À 20 heures et 40 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Le 17 décembre 2007, la session du 3 décembre 2007 se continue, à 20 heures 40 minutes, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Monsieur André Lacombe, conseiller
Madame France Déry, conseillère
Monsieur André Beaudoin, conseiller
Monsieur Tommy Plamondon, conseiller
Madame Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Daniel Allard, conseiller

Autres présences : Louis Paillé, directeur général, Valérie Fiset, directrice générale adjointe et Jean-Yves Piché, inspecteur municipal.

Rés. 2007-12-385 : Réouverture de la séance et articles ajoutés à l'ordre du jour

À 20 h 40, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de poursuivre la séance du 3 décembre 2007 et d'ajouter les articles suivants à l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Résultat de l'élection du 2 décembre 2007
3. Adoption du règlement numéro 253-2007 : Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires. (Veuillez lire le règlement)
4. Nomination d'un répondant et d'un coordonnateur auprès du CRSBP.
5. Commission scolaire de l'énergie/aménagement de rangements au gymnase de

- l'école Masson pour les Gymna-Thècles.
6. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs/établissement de nouvelles aires protégées
 7. Question de l'assistance.
 8. Affaires nouvelles:
 - A) Kino Québec/plaisir d'hiver
 9. Levée de la séance

Procès-verbal du scrutin du 2 décembre 2007

Le Président d'élection, Louis Paillé, donne le résultat du recensement des votes suite à l'élection du 2 décembre 2007 :

AU POSTE DE CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 2

Madame France Déry	538
Monsieur Paul Lecours	338
BULLETINS REJETÉS :	36
TOTAL DES VOTEURS:	915
VOTANTS INSCRITS:	2 177

AU POSTE DE CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 6

Monsieur Daniel Allard	437
Madame Manuella Perron	150
Madame Caroline Poisson	298
BULLETINS REJETÉS :	27
TOTAL DES VOTEURS:	915
VOTANTS INSCRITS:	2 177

Louis Paillé
Président d'élection

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

Proclamation d'élection du candidat élu à l'élection du 2 décembre 2007 pour la Municipalité de Sainte-Thècle.

Je, Louis Paillé, président d'élection proclame, par la présente que France Déry du 241, rue Piché Sainte-Thècle a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élu au poste de conseiller numéro 2.

Donné à Sainte-Thècle, le 7 décembre 2007.

Président d'élection

ASSERMENTATION DU CONSEILLER AU POSTE NUMÉRO 2

Je, France Déry, domicilié à 241, rue Piché, Sainte-Thècle, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de maire conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Et j'ai signé: _____

Assermenté devant moi, le 7 décembre 2007.

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

Proclamation d'élection du candidat élu à l'élection du 2 décembre 2007 pour la Municipalité de Sainte-Thècle.

Je, Louis Paillé, président d'élection proclame, par la présente que Daniel Allard du 1570, chemin Saint-Georges Sainte-Thècle a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élu au poste de conseiller numéro 6.

Donné à Sainte-Thècle, le 7 décembre 2007.

Président d'élection

ASSERMENTATION DU CONSEILLER AU POSTE NUMÉRO 6

Je, Daniel Allard, domicilié à 1570, chemin Saint-Georges, Sainte-Thècle, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de maire conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Et j'ai signé: _____

Assermenté devant moi, le 10 décembre 2007.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2007 : DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

SÉANCE AJOURNÉE tenue le lundi 17 décembre 2007
, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sous la présidence de
Monsieur Alain Vallée Maire,

à laquelle sont présents : André Lacombe, conseiller France Déry, conseillère
 André Beaudoin, conseiller Tommy Plamondon, conseiller
 Jacques Tessier, conseiller Daniel Allard, conseiller

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

ATTENDU QU'en vertu quatrième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné lors de la séance tenue le 3 décembre 2007;

ATTENDU QU'en application de l'article 445 du Code municipal du Québec, une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques

avant la tenue de la présente séance et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION 2007-12-386

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et résolu :

Que le règlement portant le numéro 253-2007 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit.

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

DÉFINITIONS

« Municipalité » :	Municipalité de Sainte-Thècle.
« Conseil » :	Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle.
« Directeur général » :	Fonctionnaire principal que la municipalité est obligée d'avoir et dont le rôle est habituellement tenu d'office par le secrétaire-trésorier en vertu de l'article 210 du Code municipal du Québec.
«Secrétaire-trésorier»	Officier que toute municipalité est obligée d'avoir en vertu de l'article 179 du Code municipal du Québec. Il exerce d'office la fonction de directeur général en vertu de l'article 210 de cette loi.
«Directeur général adjoint»	Deuxième fonctionnaire principal de la municipalité, il est adjoint du directeur général et exerce la fonction de secrétaire-trésorier adjoint.
« Exercice » :	Période comprise entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre d'une année.
« Règlement de délégation » :	Règlement adopté en vertu des premier et deuxième alinéas de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, par lequel le conseil délègue aux fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.
« Politique de variations budgétaires » :	Politique fixant la limite des variations budgétaires permises et les modalités de virement budgétaire.
« Responsable d'activité budgétaire » :	Fonctionnaire ou employé de la municipalité responsable d'une enveloppe budgétaire qui lui a été confiée, laquelle comprend toute enveloppe budgétaire qui est sous la responsabilité d'un subalterne direct.

SECTION 1 - OBJECTIFS DU RÈGLEMENT

Article 1.1

Le présent règlement établit les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la municipalité doivent suivre.

Plus spécifiquement, il établit les règles de responsabilité et de fonctionnement requises pour que toute dépense à être engagée ou effectuée par un fonctionnaire ou un employé de la municipalité, y compris l'engagement d'un salarié, soit dûment autorisée après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

Le présent règlement s'applique à toute affectation de crédits imputable aux activités financières ou aux activités d'investissement de l'exercice courant que le conseil peut être amené à adopter par résolution ou règlement.

Article 1.2

Le présent règlement établit aussi les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires que le directeur général ou en son absence, le directeur général adjoint et les responsables d'activité budgétaire de la municipalité doivent suivre.

Article 1.3

De plus, le présent règlement établit les règles de délégation d'autorisation de dépenser que le conseil se donne en vertu des premier et deuxième alinéas de l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

SECTION 2 – PRINCIPES DU CONTRÔLE ET DU SUIVI BUDGÉTAIRES

Article 2.1

Les crédits nécessaires aux activités financières et aux activités d'investissement de la municipalité doivent être approuvés par le conseil préalablement à leur affectation à la réalisation des dépenses qui y sont reliées. Cette approbation de crédits revêt la forme d'un vote des crédits exprimé selon l'un des moyens suivants :

- l'adoption par le conseil du budget annuel ou d'un budget supplémentaire,
- l'adoption par le conseil d'un règlement d'emprunt,
- l'adoption par le conseil d'une résolution ou d'un règlement par lequel des crédits sont affectés à partir de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés.

Article 2.2

Pour pouvoir être effectuée ou engagée, toute dépense doit être dûment autorisée par le conseil, un officier municipal autorisé ou un responsable d'activité budgétaire conformément au règlement de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

Article 2.3

Tout fonctionnaire ou employé de la municipalité est responsable d'appliquer et de respecter le présent règlement en ce qui le concerne.

Tout responsable d'activité budgétaire doit observer le présent règlement lorsqu'il autorise une dépense relevant de sa responsabilité avant qu'elle ne soit engagée ou effectuée. Il ne peut autoriser que les dépenses relevant de sa compétence et n'engager les crédits prévus à son budget que pour les fins auxquelles ils sont affectés.

SECTION 3 – DÉLÉGATION ET POLITIQUE DE VARIATION BUDGÉTAIRE

Article 3.1

Le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser de la façon suivante :

Selon le règlement 156-99 «Déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats» :

Les dépenses et les contrats pour lesquels le secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint se voit déléguer des pouvoirs sont les suivants.

- a) La location ou l'achat de marchandises ou de fournitures de bureau pour un montant maximum de mille dollars (1 000 \$) par dépense ou contrat;
- b) Les dépenses liées à l'exécution de travaux de réparation ou d'entretien qui ne sont pas des travaux de construction ou d'amélioration au sens de la loi sur les travaux municipaux (L.R.Q.. c.T-14) pour un montant maximum de mille dollars (1 000 \$) par dépense ou contrat;
- c) Les dépenses pour la fourniture de services professionnels pour un montant maximum de mille dollars (1 000 \$) par dépense ou contrat.
- d) La délégation ne vaut pas pour un engagement de dépenses ou un contrat s'étendant au-delà de l'exercice courant. Tout tel engagement ou contrat doit être autorisé par le conseil. Le montant soumis à son autorisation doit couvrir les engagements s'étendant au-delà de l'exercice courant;
- e) Lorsque le conseil délègue par ailleurs en vertu de l'article 165.1 du Code municipal du Québec à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité qui n'est pas un salarié le pouvoir d'engager un fonctionnaire ou employé qui est un salarié, l'autorisation de la dépense à encourir ainsi est soumise aux règles de délégation du présent article.

Article 3.2

La limite de variation budgétaire permise par poste budgétaire au cours d'un exercice est fixée à 10%. Le directeur général ou en son absence, le directeur général adjoint peut effectuer les virements budgétaires appropriés. Malgré ce qui précède, les virements budgétaires appropriés ne peuvent être effectués qu'entre des activités budgétaires d'une même partie de budget.

SECTION 4 – MODALITÉS GÉNÉRALES DU CONTRÔLE ET DU SUIVI BUDGÉTAIRES

Article 4.1

Toute autorisation de dépenses, incluant celle émanant du conseil lui-même, doit faire l'objet d'un certificat du secrétaire-trésorier attestant de la disponibilité des crédits nécessaires. Le directeur général ou le directeur général adjoint peut émettre ce certificat en début d'exercice pour les dépenses prévues au budget lors de son adoption ou suite à son adoption. Des certificats spécifiques doivent cependant être émis en cours d'exercice pour des dépenses non déjà prévues au budget initial et qui nécessitent un budget supplémentaire ou l'affectation de crédits par le conseil.

Article 4.2

Hormis le fait que les dépenses prévues au budget aient fait l'objet d'un certificat du secrétaire-trésorier en début d'exercice, le directeur général ou directeur général adjoint doit vérifier l'enveloppement budgétaire encore disponible avant d'autoriser, ou faire autoriser par le conseil, des dépenses en cours d'exercice. Pour ce faire, on réfère aux registres comptables en vigueur dans la municipalité, sinon au secrétaire-trésorier lui-même.

Article 4.3

Si la vérification des crédits disponibles démontre une insuffisance de crédits dépassant la limite permise par la politique de variation budgétaire prévue à l'article 3.2, le directeur général et secrétaire-trésorier doit suivre les instructions fournies en 7.1.

Article 4.4

Un fonctionnaire ou employé qui n'est pas un responsable d'activité budgétaire ne peut autoriser lui-même quelque dépense que ce soit. Il peut toutefois engager ou effectuer une dépense, qui a été dûment autorisée au préalable, s'il en a reçu le mandat ou si sa description de tâches le prévoit.

Si, à des fins urgentes, un fonctionnaire ou employé doit encourir une dépense sans autorisation, il doit en aviser après coup le responsable de l'activité budgétaire concerné dans le meilleur délai et lui remettre les relevés, factures ou reçus en cause.

Article 4.5

Le directeur général est responsable du maintien à jour du présent règlement. Il doit présenter au conseil pour adoption, s'il y a lieu, tout projet de modification dudit règlement qui s'avérerait nécessaire pour l'adapter à de nouvelles circonstances ou à un changement législatif l'affectant.

Le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de voir à ce que des contrôles internes adéquats soient mis et maintenus en place pour s'assurer de l'application et du respect du règlement par tous les fonctionnaires et employés de la municipalité.

SECTION 5 – ENGAGEMENTS S'ÉTENDANT AU-DELÀ DE L'EXERCICE COURANT

Article 5.1

Toute autorisation d'un engagement de dépenses qui s'étend au-delà de l'exercice courant doit au préalable faire l'objet d'une vérification des crédits disponibles pour la partie imputable dans l'exercice courant.

Article 5.2

Lors de la préparation du budget de chaque exercice, le directeur général et secrétaire-trésorier doit s'assurer que son budget couvre les dépenses engagées antérieurement qui doivent être imputées aux activités financières de l'exercice et dont il est responsable. Le secrétaire-trésorier de la municipalité doit s'assurer que les crédits nécessaires à ces dépenses sont correctement pourvus au budget.

SECTION 6 – DÉPENSES PARTICULIÈRES

Article 6.1

Certaines dépenses sont de nature particulière, telles :

- Les dépenses d'électricité, de chauffage, d'entretien des bâtiments municipaux;
- Les dépenses inhérentes à la convention collective ou reliées aux conditions de travail ainsi que celles relatives au traitement des élus;
- Les dépenses de transport, de repas, de séjour des élus et employés, lesquelles sont payées sur présentation de factures(s);
- Les engagements relatifs aux avantages sociaux futurs;
- Les quotes-parts de la MRC de Mékinac et de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
- Les contrats de fournitures des services (déneigement, location de machineries et location d'équipements de bureau etc.);
- Les dépenses d'investissements (immobilisations) ainsi que les remboursements (capital et intérêts) prévus aux règlements d'emprunt en vigueur;
- La papeterie, les fournitures de bureau incluant les logiciels utilitaires, les mises à jour du site Internet ainsi que les frais postaux et bancaires;
- Les frais de publication;
- Les dépenses de télécommunications lesquels sont payés sur réception des factures;
- Les provisions ou affectations comptables;

Lors de la préparation du budget de chaque exercice, le directeur général doit s'assurer que son budget couvre les dépenses particulières dont il est responsable. Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité doit s'assurer que les crédits nécessaires à ces dépenses particulières sont correctement pourvus au budget.

Le directeur général ou en son absence, le directeur général adjoint est autorisé à effectuer le paiement de toutes dépenses particulières énumérées au premier alinéa du présent article.

Article 6.2

Bien que les dépenses particulières dont il est question à l'article 6.1 se prêtent peu à un contrôle a priori, elles sont soumises comme tout autre dépense aux règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires prescrites à la section 7 du présent règlement.

Article 6.3

Lorsqu'une situation imprévue survient, telle la conclusion d'une entente hors cour ou d'une nouvelle convention collective, le directeur général doit s'assurer de pourvoir aux crédits additionnels requis. Il peut procéder s'il y a lieu aux virements budgétaires appropriés.

SECTION 7 – SUIVI ET REDDITION DE COMPTES BUDGÉTAIRES

Article 7.1

Le directeur général doit effectuer régulièrement un suivi de son budget et rendre compte immédiatement au conseil municipal dès qu'il anticipe une variation budgétaire allant au-delà de la limite prévue à l'article 3.2. Il doit justifier ou expliquer par écrit tout écart budgétaire défavorable constaté ou anticipé et présenter, s'il y a lieu d'une demande de virement budgétaire.

Si la variation budgétaire ne peut se résorber par virement budgétaire, le directeur général de la municipalité doit en informer le conseil et, s'il y a lieu, lui soumettre pour adoption une proposition de budget supplémentaire pour les crédits additionnels requis.

Article 7.2

Tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit au cours de chaque semestre préparer et déposer, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité.

Les états comparatifs à être déposés au cours du premier semestre doivent l'être au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai. Ceux à être déposés au cours du second semestre doivent l'être lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

Article 7.3

Afin que la municipalité se conforme à l'article 176.5 et au cinquième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit aussi préparer et déposer

périodiquement au conseil lors d'une séance ordinaire un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément au règlement de délégation en vigueur. Il doit au moins comprendre toutes les transactions effectuées précédemment à un délai de 25 jours avant son dépôt, qui n'avaient pas déjà été rapportées.

SECTION 8 – ORGANISMES CONTRÔLÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

Article 8.1

Dans le cas d'un organisme donné compris dans le périmètre comptable de la municipalité en vertu des critères de contrôle reconnus, le conseil peut décider que les règles du présent règlement s'appliquent à cet organisme lorsque les circonstances s'y prêtent, en y apportant les adaptations nécessaires.

Dans un tel cas, le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de s'assurer que la convention ou l'entente régissant la relation entre l'organisme contrôlé en question et la municipalité fait référence à l'observance des principes du présent règlement jugés pertinents et aux modalités adaptées applicables.

SECTION 9 – DISPOSITIONS FINALES

Article 9.1

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

Alain Vallée, maire

Louis Paillé, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-12-387: CRSBP/Confirmation des représentants officiels pour 2008

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle confirme la nomination de **France Déry**, conseillère, à titre de représentante municipale élue et reconduit **Thérèse Lemelin** à titre de responsable pour la bibliothèque municipale de Sainte-Thècle auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques – Mauricie – Bois-Francs – Lanaudière inc., et ce pour l'année 2008. Ces deux personnes représenteront la Bibliothèque municipalité de Sainte-Thècle lors de l'assemblée générale annuelle et lors de rencontres organisées de temps à autre à leur intention par le CRSBP.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Commission Scolaire de l'Énergie/aménagement de rangements au gymnase de l'école Masson

Le conseil reporte ce sujet à une séance ultérieure.

Rés. 2007-12-388 : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs/établissement de nouvelles aires protégées

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à la population de Sainte-Thècle leur commentaire sur l'établissement de nouvelles aires protégées dans notre municipalité et le conseil enverra une réponse à la MRC de Mékinac à la prochaine réunion du conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions

Caroline Poisson demande qui sont les gens en accord avec l'établissement de nouvelles aires protégées dans notre municipalité.

Gaston Tessier demande de protéger le lac Croche en contrôlant l'accès au débarcadère de ce lac.

Affaires nouvelles :

Rés. 2007-12-389: Kino Québec/plaisir d'hiver

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à la conseillère France Déry d'organiser une activité récréative avec Kino Québec entre le 11 janvier et le 24 février 2008 à la patinoire de la municipalité et accorde un montant de 50 \$ pour les dépenses de cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

France Déry, conseillère au siège numéro 2 dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Rés. 2007-12-390 : Levée de la séance

À 20 heures et 55 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

maire